



Ecorégime – les trois voies d'accès

► Les trois voies d'accès à l'écorégime (au choix) :

	Voie 1 « pratiques » <i>Gestion agroécologique des surfaces agricoles</i>			Voie 2 « certification » <i>Certification environnementale</i>	Voie 3 « IAE » <i>Éléments favorables à la Biodiversité</i>	Montant unitaire (2023)
	Terres arables	Prairies permanentes	Cultures pérennes			
Niveau Bio	/	/	/	Exploitation 100% AB (y compris conversion)	/	93,72 €/ha
Niveau supérieur	Diversification des cultures : 5 pts	Non-labour : 90 %	Couverture inter-rang : 95%	HVE	10 % d'IAE/SAU	63,72 €/ha
Niveau standard	Diversification des cultures : 4 pts	Non-labour : 80 %	Couverture inter-rang : 75 %	Certification Environnementale 2+ [CE2+]	7 % d'IAE/SAU	46,69 €/ha
Pas d'éco- régime	Diversification des cultures : inf. 4 pts	Non-labour : inf. 80 %	Couverture inter-rang : inf. 75 %	CE2, ...	Inf. 7% d'IAE/SAU	0€/ha
Bonus haies	6 % de haies <u>avec certification</u> « gestion durable »				/	+7€/ha



Ecorégime – Voie des pratiques (sur terres arables)

Catégories de cultures	Exemples	Nombre de points				
		≥ 5 % TA	≥ 10 % TA	≥ 25 % TA	≥ 50 % TA	≥ 75 % TA
Céréales d'hiver	Blé tendre d'hiver, Orge d'hiver, Épeautre, Seigle d'hiver, ...	≥ 10 % TA 1 point				
Céréales de printemps	Maïs, Sorgho, Orge de printemps, ...	≥ 10 % TA 1 point				
Plantes sarclées	Pommes de terre, Betterave, ...	≥ 10 % TA 1 point				
Oléagineux d'hiver	Colza d'hiver, Navette d'hiver...	≥ 7 % TA 1 point				
Oléagineux de printemps	Tournesol, Cameline, ...	≥ 5 % TA 1 point				
Légumineuses	Féverole, Lentilles, Lupin, Luzerne, Pois, Haricots, Soja, Trèfle, Vesce, ...	≥ 5 % TA ou > 5 ha 2 points		≥ 10 % TA 3 points		
Prairies temporaires et jachères	Jachères (Jachère inf. 5 ans ou Jachères BCAE8), Prairies temporaires, ...	≥ 5 % TA 2 points	≥ 30 % TA 3 points	≥ 50 % TA 4 points		
Prairies permanentes	Prairie de 6 ans et plus (y compris anciennement J6P)	≥ 10 % SAU 1 point	≥ 40 % SAU 2 points	≥ 75 % SAU 3 points		
Autres cultures	Maraichage, Légumes et fruits de plein champs, Chanvre, PPAM, ...	≥ 5 % TA 1 point	≥ 10 % TA 2 points	≥ 25 % TA 3 points	≥ 50 % TA 4 points	≥ 75 % TA 5 points

4 points max. sur l'ensemble
1 point min si ensemble > 10 % TA

TA : terres arables

Date pivot Culture d'hiver → Culture de printemps : 31 décembre

Surface totale en TA < 10 ha : 2 points